Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260422-SICSC_26_02-DE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION ET LA GESTION DU CENTRE DE SECOURS DE COMBOURG (SICSC)
Rue de la Mairie
35270 COMBOURG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 22 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, **le 22 avril à 19 H 30**, les membres du Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion du Centre de Secours de Combourg (SICSC), légalement convoqués, se sont réunis dans les locaux du Centre de Secours de Combourg, sous la présidence de Monsieur Joël LE BESCO, Président, sauf pour la question n°26-05 où Monsieur Olivier BERNARD a assuré la présidence (vote du CFU).

Nombre de délégués présents : 09
Date de la convocation : 09 avril 2026

Présents :
Commune de **Bonnemain** : absent excusé - Commune de **Combourg** : M. Joël LE BESCO - Commune de **Cuguen** : absente excusée - Commune de **Dingé** - Mme Hélène BOUNIOL- Commune de **La Chapelle aux Filtzméens** :M Benoît VIARD - Commune de **Lanrigan** : M. Marc HAMON - Commune de **Lourmais** : M. Cédric BESNARD - Commune de **Meillac** : M. Eric GORON - Commune de **Mesnil Roc'h** : M. Roland GORON - Commune de **Saint Léger des Prés** : M.Olivier BERNARD – Commune de **Trémeheuc** : M. Yannick VEILLON

Participaient également à la réunion :
Mme Sophie BEZANÇON, Secrétaire du Syndicat
M. Jean-Luc LEGRAND – délégué suppléant – Commune de COMBOURG
M. Steven GERNIGON – nouveau délégué titulaire élu en 2026 - Commune de CUGUEN
Mme Karine LEMUR – déléguée suppléante – Commune de LANRIGAN

Secrétaire de Séance : Mme Hélène BOUNIOL
Président de Séance : M Olivier BERNARD prend la présidence pour le vote du CFU

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260422-SICSC_26_02-DE

26-02) DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026
Rapporteur : M. Joël LE BESCO, Président du SICSC

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires dans les communes de + de 3 500 habitants et dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ayant au moins une commune de plus de 3 500 habitants dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget. Le S.I.C.S.C. est donc concerné par cette réglementation.

Ce débat ne porte pas sur le budget lui-même mais uniquement sur les grandes masses budgétaires.

Le Président présente la dette du syndicat :

	2024	2025	2026	2027	2028
Capital restant dû au 01/01	1 350 423 €	1 287 842 €	1 222 131 €	1 153 135 €	1 060 688.38 €
Annuité en capital de la dette	62 582 €	65 711 €	68 996 €	72 446 €	76 068.46 €
Intérêts de la dette	44 909 €	42 945 €	40 643 €	38 348 €	35 935.89 €

Au 1er janvier 2026, l'encours de la dette du syndicat est composé d'un seul emprunt d'un montant initial de 2 000 000 € sur 30 ans contracté auprès de la Caisse française de financement local.
Le taux d'intérêts est de 3,28 %, sauf si l'EURIBOR 12 mois est supérieur à 5,50 % le taux d'intérêt appliqué est égal à l'EURIBOR 12 mois majoré d'une marge de 0,05%.

Le loyer annuel versé par le SDIS qui s'élève à 101 578 € (non indexé) permet de financer l'emprunt.
Le syndicat demande une participation aux communes de 1 € par habitant en prévision d'une hausse des taux d'intérêts. Dans le cas du maintien du taux, cette dernière est restituée aux communes au bout de 2 ans.

Il appelle ensuite les membres du Comité Syndical à débattre.

Soumis au vote, à l'issue du débat, le Comité Syndical **PREND ACTE**, à l'unanimité des membres présents, de la présentation des orientations budgétaires 2026.

POUR : 9
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance,
H BOUNIOL,

Le Président,
J. LE BESCO